

CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE CANNES ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONCERNANT LA REALISATION DU REPAS ANNUEL
DES PERSONNES AGEES

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Cannes, 22 rue Borniol - 06400 CANNES, représenté par son Vice-Président, Madame Marie-Christine REPETTO-LEMAITRE, habilitée à signer la présente convention en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du....

d'une part,

Et

La Ville de Cannes représentée par Monsieur Bernard BROCHAND, Député-Maire de Cannes, habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2008,

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le C.C.A.S. de Cannes, organise chaque fin d'année, en partenariat avec la Ville, un repas à l'attention des personnes âgées les plus modestes de la Commune.

A cette fin, il a été conclu la convention suivante :

Article 1 : définition des prestations offertes par chacune des parties

- 1) La contribution de la Ville de Cannes à cette manifestation consiste dans la mise à disposition pour le repas des Anciens de la salle des Ambassadeurs.

Ces festivités sont prévues dans le cadre des manifestations "Ville pour son propre compte" en annexe du cahier des charges de la délégation du service public conclue entre la Ville et la S.E.M.E.C.

La Ville assurera la prise en charge du coût du spectacle. Le règlement interviendra au profit de la S.E.M.E.C, pour un montant de 14.296 €.

La Ville met gracieusement à disposition les agents d'accueil, les appariteurs ainsi que les effectifs de la Police Municipale nécessaires à l'encadrement de la manifestation.

- 2) Le C.C.A.S., pour sa part, s'engage à assurer la commande et le règlement du repas, des cadeaux aux invités, des transports et des invitations aux personnalités et aux personnes âgées.

Artide 2 : Calendrier et conditions de la prestation

Ce spectacle interviendra dans la deuxième quinzaine du mois de décembre.

Le choix de la date, ainsi que celui du spectacle seront déterminés après concertation entre la Ville et le C.C.A.S.

Fait à Cannes, le
En quatre exemplaires

Pour le C.C.A.S.,
Le Vice-Président,

Pour la Ville de Cannes,
Le Député-Maire,

Marie-Christine REPETTO-LEMAITRE

Bernard BROCHAND.